

Les Justes

Une lueur d'espoir pendant la Shoah



*Vous qui vivez en toute quiétude
Bien au chaud dans vos maisons,
Vous qui trouvez le soir en rentrant
La table mise et des visages amis,
Considérez si c'est un homme
Que celui qui peine dans la boue,
Qui ne connaît pas le repos,
Qui se bat pour un quignon de pain,
Qui meurt pour un oui, pour un non.
Considérez si c'est une femme
Que celle qui a perdu son nom et ses cheveux
Les yeux vides et le sein froid
Comme une grenouille en hiver.
N'oubliez pas que cela fut,
Gravez ces mots dans votre cœur.
Pensez-y chez vous, dans la rue,
En vous couchant, en vous levant ;
Répétez-le à vos enfants.
Ou que votre maison s'écroule,
Que la maladie vous accable,
Que vos enfants se détournent de vous.*

Primo Levi, Si c'est un homme

Le site du camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau, en Pologne, est le symbole de la Shoah, la tentative de destruction totale du peuple juif d'Europe par les nazis. Des lycéens franciliens s'y rendent chaque année, participant ainsi au devoir de mémoire. À Paris, le Mémorial de la Shoah, dédié à l'histoire des Juifs en Europe pendant la Seconde Guerre mondiale, rend hommage aux Justes parmi les Nations, ceux qui ont contribué à sauver des milliers de vie.

Le 18 octobre 2002, les ministres européens de l'Éducation réunis à Strasbourg, au Conseil de l'Europe, ont adopté à l'unanimité la déclaration instituant la Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité dans les établissements scolaires des quarante-quatre États membres. La France, et récemment l'ONU, ont retenu la date du 27 janvier, anniversaire de la « libération » du camp d'Auschwitz, pour cette journée de la mémoire de la Shoah.



Plus de 5,1 millions de Juifs périrent pendant la Shoah

Les exécutions massives planifiées commencent à la fin du mois de juin 1941, alors que les troupes allemandes sont entrées en URSS (22 juin). Par la suite, forts de l'expérience acquise avec le programme T4, les nazis mettent en place un système d'extermination de masse. Des camps d'extermination sont créés. À partir de décembre 1941, au camp de Chelmno (Pologne), les victimes sont introduites dans des « camions à gaz », puis asphyxiées par le monoxyde de carbone du moteur réintroduit dans le véhicule. Dès le printemps 1942, ce système est perfectionné – des « chambres à gaz » sont installées – et étendu aux camps d'extermination de Belzec, Sobibor, Treblinka, puis Auschwitz et Maïdanek, tous en Pologne occupée ou annexée. Au total, plus de 5,1 millions de Juifs périrent pendant la Shoah, dont 3,6 millions dans les camps d'extermination. L'histoire de ce génocide – un mot créé à la fin de la guerre – montre que l'indifférence de la majorité des populations européennes a contribué à faciliter le crime. Pourtant, en France et dans toute l'Europe, des femmes et des hommes ont refusé la fatalité. Agissant souvent au péril de leur vie, ils ont contribué à sauver des milliers de Juifs condamnés à mort. Récemment honorés au Panthéon, ils sont appelés « Justes parmi les Nations ». Leur histoire nous offre un message d'espoir.

UNE EXPOSITION POUR COMPRENDRE.

L'exposition itinérante « Vision lycéenne du camp d'Auschwitz-Birkenau » (cinquième édition - 2007) vient d'être réalisée. Cette exposition et celle de la précédente édition sont disponibles à la demande de chaque lycée auprès du Mémorial de la Shoah : 01 53 01 17 21. Ces expositions peuvent être visualisées sur les sites Internet www.iledefrance.fr et www.memorialdelashoah.org

Les Justes Désobéir pour sauver

Durant la Seconde Guerre mondiale, le silence qui entourait la persécution dont les Juifs étaient victimes semblait signifier que l'Europe avait sombré dans la peur, l'indifférence ou la collaboration. Pourtant dans chacun des pays concernés, des hommes et des femmes se sont levés, choqués par les exactions dont ils étaient témoins. En France tout particulièrement, les Justes furent nombreux. Ils ont permis aux trois-quarts des Juifs de survivre à la Seconde Guerre mondiale, malgré la contribution du gouvernement de Vichy à leur déportation.

Dès le début de l'occupation allemande, certaines personnalités clairvoyantes, comme des diplomates, aident les réfugiés qui tentent de fuir. Rapidement, l'état se resserre : la loi-décret du 4 octobre 1940 oblige « les étrangers de race juive résidant en zone libre » à intégrer les camps d'internement où ils s'entassent dans des conditions déplorables aux côtés de réfugiés républicains espagnols. Des organisations caritatives s'emploient à améliorer le sort des internés.

À partir d'août 1942 débutent les grandes déportations. Il faut improviser des filières d'évasion, rechercher des passages de frontière vers la Suisse et l'Espagne, trouver des passeurs, fabriquer des faux papiers... Les enfants aussi sont pourchassés en zone libre comme en zone occupée. Tous les moyens légaux et clandestins sont utilisés pour s'opposer à leur arrestation et les soustraire à la déportation. Des réseaux d'entre-aide se développent, des organisations juives et non-juives s'associent. En province, ce sauvetage prend une forme particulière : l'aide collective. C'est le cas des Hautes-Alpes, de Gers, du Tarn, de la Drôme, de la Sarthe ou du Cantal. Les réseaux de sauvetage acheminent enfants ou adultes dans des villages où ils savent pouvoir compter sur une aide sans faille de la population.

Si plus de 85% des enfants juifs de France échappent à la déportation – sur près de 76000 Juifs déportés de France, plus de 11 000 étaient des enfants –, c'est aussi grâce au dévouement individuel de nombreux Français. Le père Jacques accueille, dans le collège des Carmes qu'il dirige à Avon près de Fontainebleau, trois jeunes Juifs sous de faux noms et emploie un professeur de sciences naturelles interdit d'exercer son emploi par les lois antijuives de Vichy. Le 15 janvier 1943, la Gestapo fait irruption dans le collège et arrête les trois enfants et le père Jacques; le collège est fermé. Lucien Weill, le professeur, est lui aussi arrêté à son domicile ainsi que sa mère et sa sœur. Aucun d'entre eux ne reviendra. Louis Malle, ancien pensionnaire du collège d'Avon, évoque cette histoire dans son film *Au revoir les enfants*. Ces histoires de vies, de destins croisés, ne sont que des exemples parmi les nombreuses actions de sauvetage, dont beaucoup resteront inconnues.



Le titre et la médaille des Justes

Une tradition juive millénaire qualifie de « Juste » tout être humain qui sauvegarde la vie et le bien-être des faibles et des opprimés. En 1953, une loi israélienne institue le Mémorial de Yad Vashem à Jérusalem, chargé de perpétuer l'histoire du sort des Juifs en Europe entre 1933 et 1945. Un alinéa de cette loi prescrit de rendre hommage aux « Justes parmi les Nations » qui ont risqué leur vie pour sauver des Juifs. À ce jour, le Mémorial de Yad Vashem a décerné le titre de Juste parmi les Nations à plus de 20 000 personnes en Europe, sur la foi du témoignage d'un ou de plusieurs Juifs sauvés et de documents authentifiés. Le premier Juste de France a été nommé en 1964. Au total, quelque 2 700 Justes ont été reconnus. En 2000, la journée du 16 juillet devient la Journée nationale à la mémoire des victimes de crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux Justes de France. En 2001, la mairie de Paris inaugure l'allée des Justes dans une rue jouxtant le Mémorial de la Shoah. En 2006, le mur comprenant le nom de tous les Justes de France distingués par Yad Vashem est inauguré et le 18 janvier 2007, la République française honore les Justes en apposant une plaque commémorative au Panthéon.

Le consul du Portugal à Bordeaux, Aristides de Sousa Mendes (à droite) aux côtés du rabbin Chaim Kruger. France, 1940. © Mémorial de la Shoah/CDJJC.



Avant 1942 : quitter le pays Aristides de Sousa Mendes (1885-1954)

L'accession des nazis au pouvoir déclenche l'arrivée en France de nombreux opposants politiques, artistes, intellectuels et Juifs allemands et autrichiens fuyant les persécutions antisémites. L'offensive allemande de mai 1940 sème la panique. Parmi les Français et les réfugiés étrangers, certains tentent de quitter le territoire. Ils font le siège des consulats des États-Unis, d'Espagne et du Portugal dans des villes comme Marseille et Bordeaux. Mais peu de pays acceptent d'ouvrir leurs frontières. Aristides de Sousa Mendes devient consul général du Portugal à Bordeaux (Gironde) en 1938. Lorsque la guerre éclate, le Portugal du dictateur Salazar préfère rester neutre. Des consignes strictes sont données aux consulats portugais de ne pas délivrer de visas aux ressortissants des pays envahis par l'Allemagne, aux antinazis et aux Juifs. Le consul décide de passer outre les directives de son gouvernement. Aidé de ses fils, il octroie en quelques jours des milliers de visas. Sommé par sa hiérarchie de cesser son activité, il est rappelé à Lisbonne le 22 juin 1940. Aristides de Sousa Mendes aurait permis le passage de plus de 30 000 personnes au Portugal, dont 10 000 Juifs. Jugé puis limogé, il meurt dans la misère. Il sera réhabilité par son gouvernement à titre posthume le 18 mai 1988.

Aristides de Sousa Mendes reçoit le titre de Juste parmi les Nations en 1967.

Le camp d'internement de Saint-Nicolas, près de Nîmes, dans le Gard, 1940. © Mémorial de la Shoah/CDJJC.



Les actions des Justes dans les camps d'internement

Le premier camp d'internement ouvre ses portes sous la III^e République, en janvier 1939, à Rieucros dans la commune de Mende. Il accueille les étrangers jugés « indésirables » par le régime de Vichy. À l'automne 1939, le réseau des camps s'étend lorsque le gouvernement décide d'interner les ressortissants des pays en guerre avec la France. À partir d'octobre 1940, les Juifs étrangers, bientôt rejoints par les Juifs français, sont internés d'abord dans les camps du sud de la France, puis en zone nord, en particulier à Pithiviers, Beaune-la-Rolande et Drancy. Sommaire et rapidement aménagés, les camps offrent des conditions de vie précaires qui provoquent maladies, épidémies et décès parmi les internés. En février 1941, 40 000 Juifs dont 5 000 enfants sont internés. La situation dans ces camps est désastreuse. Des organisations humanitaires françaises et étrangères, souvent confessionnelles, commencent à agir. Ces institutions agissent officiellement et sont tenues de respecter le cadre strict de la légalité. Peu à peu cependant, et surtout après le début des déportations, les opérations clandestines commencent. La Cimade (Commission inter-mouvements auprès des évacués) regroupe des mouvements de jeunesse protestante. À l'automne 1940, Madeleine Barot, secrétaire générale, et son adjointe, Jeanne Merle d'Aubigné, reçoivent l'autorisation de créer une antenne de la Cimade au camp de Gurs (Pyrénées-Atlantiques). À la fin de l'hiver 1941, Madeleine Barot décide d'étendre les activités de la Cimade aux autres camps de la zone non occupée, Rivesaltes, Brens, Nexon et Récébédou. En août 1942, le gouvernement de Vichy donne son accord pour le transfert de la zone sud à la zone nord de près de 10 000 Juifs étrangers et apatrides. Le personnel de la Cimade est progressivement renvoyé des camps vidés de leurs occupants. Les opérations de sauvetage deviennent alors clandestines. L'entrée des troupes allemandes en zone sud intensifie les rafles antijuives. Madeleine Barot multiplie les voyages en Suisse pour soutenir financièrement les refuges et les maisons d'accueil, et organiser des filières d'évasion.

Madeleine Barot reçoit le titre de Juste parmi les Nations en 1988.

Le passage clandestin des frontières

À l'été 1942, avec les arrestations massives de Juifs en zone nord comme en zone sud, les passages clandestins de frontières constituent l'une des seules voies de fuite. Environ 15 000 Juifs de France émigrent en Suisse, 38 000 transitent par l'Espagne et 7 000 gagnent l'Afrique du Nord. Le jardin du collège Saint-François-de-Sales de Ville-la-Grand, en Haute-Savoie, où les pères Louis Favre, Gilbert Pernoud sont enseignants et frère Raymond Bocard, jardinier, est situé à proximité d'Annemasse (Haute-Savoie) sur la frontière suisse. Plusieurs centaines de clandestins dont de nombreux Juifs passèrent de l'autre côté du mur de clôture faisant frontière. Le père Favre, membre du réseau de résistance Gilbert, est en rapport constant avec les services de renseignements suisses. Dénoncé à la Gestapo le 3 février 1944, il est arrêté avec ses coreligionnaires. Il est fusillé le 16 juillet 1944.

Le père Favre reçoit le titre de Juste parmi les Nations à titre posthume en 1986. Le père Gilbert Pernoud reçoit le titre de Juste parmi les Nations en 1987. Le frère Raymond Bocard reçoit le titre de Juste parmi les Nations en 1987.



Le sauvetage des enfants : La Petite République et Yvonne Hagnauer (1898-1985)

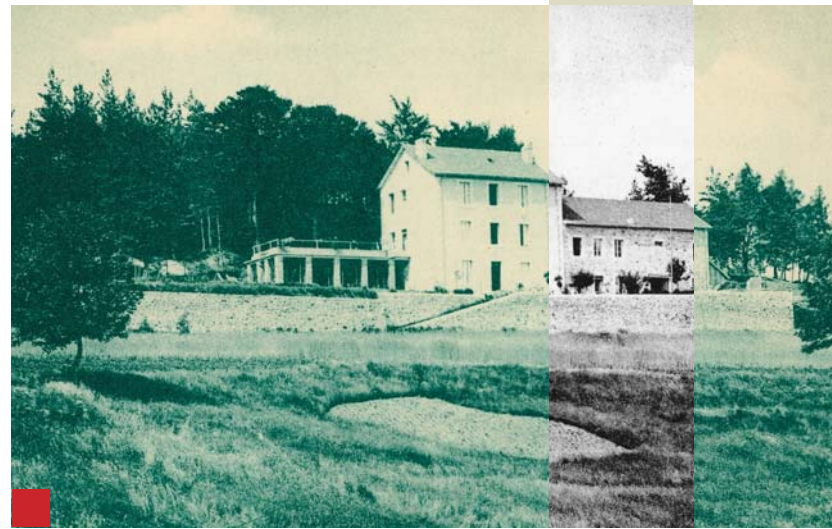
À partir de l'été 1942, à l'instigation des occupants nazis, des rafles massives en zone nord puis en zone sud sont menées par les autorités françaises. À la différence de 1941, les personnes âgées, les femmes et les enfants juifs deviennent les cibles des arrestations au même titre que les adultes. Les Juifs sont traqués, internés et déportés, alors que toute émigration légale devient impossible. Il faut donc s'opposer par tous les moyens légaux et clandestins à l'arrestation des personnes et plus particulièrement des enfants, de les faire sortir des camps d'internement et de les soustraire à la déportation. Plusieurs écoles ouvrent leurs portes pour accueillir des orphelins de guerre et les enfants de prisonniers en Allemagne. Yvonne Hagnauer et son mari dirigent l'une de ces maisons d'enfants à Sèvres, près de Paris, qui dépend du Secours national. Ses premiers pensionnaires sont des enfants traumatisés par la guerre. Après les grandes rafles de l'été 1942, Yvonne prend en charge des enfants juifs sans abri, privés de leur foyer et de leurs parents, en leur assurant nourriture, vêtements et faux papiers tout en maintenant un haut niveau scolaire dans son établissement. Sur ses 150 élèves près de 70% sont des Juifs. Elle leur explique au préalable qu'ils doivent dissimuler leur véritable identité. À la Libération, certains demeureront dans ce qui est dorénavant leur nouveau foyer.

Yvonne Hagnauer reçoit le titre de Juste parmi les Nations en 1974.

Les zones de refuge : l'exemple du plateau du Vivarais-Lignon et du village du Chambon-sur-Lignon

Depuis la fin du XIX^e siècle, le plateau du Vivarais-Lignon (Haute-Loire), en particulier le village du Chambon-sur-Lignon, accueille des enfants de milieux populaires. Les protestants, majoritaires dans la région, éprouvent à l'égard des victimes du régime de Vichy une sympathie. La guerre amène une vague de réfugiés, notamment juifs, dès l'hiver 1940-1941. 2 500 Juifs seraient passés par Le Chambon. L'action des Chambonnais doit beaucoup à l'influence et à l'engagement des pasteurs Theis, Guillon et Trocmé. Les œuvres humanitaires protestantes et catholiques jouent également un rôle important. Près de douze maisons d'enfants, trente-neuf pensions de famille, des dizaines de fermes hébergent des centaines de réfugiés.

Le village du Chambon-sur-Lignon – cas unique en France – reçoit le titre de Juste parmi les Nations en 1988.



Les Justes parmi les Nations classés par pays : liste établie au 1er janvier 2006

- Pologne 5941
- Pays-Bas 4 726
- France 2 646
- Ukraine 2 139
- Belgique 1 414
- Hongrie 671
- Lituanie 630
- Biélorussie 564
- Slovaquie 460
- Allemagne 427
- Italie 391
- Grèce 265
- Yougoslavie (Serbie) 121
- Russie 120
- République tchèque 115
- Croatie 105
- Lettonie 100
- Autriche 85
- Moldavie 71
- Albanie 63
- Roumanie 52
- Suisse 38
- Bosnie 34
- Norvège 26
- Danemark 21
- Bulgarie 17
- Grande-Bretagne (incl. Écosse) 13
- Macédoine 10
- Arménie 10
- Suède 8
- Slovénie 6
- Espagne 3
- Estonie 3
- Chine 2
- États-Unis 2
- Brésil 2
- Chili 1
- Japon 1
- Luxembourg 1
- Portugal 1
- Turquie 1
- Géorgie 1

Total des personnes nommées Justes : 21 308.

Un rescapé pose dans le jardin du presbytère de Ville-la-Grande, aux côtés du personnel du séminaire. On aperçoit la barrière de la frontière suisse dans le fond du jardin. Au centre, le père Pernoud. Haute-Savoie, vers 1945. © DR

Yvonne et Roger Hagnauer, directeurs de la maison d'enfants de Sèvres, 1945. © Mémorial de la Shoah/CDJJC.

Carte postale du foyer de la Cimade. « Le Coteau-Fleurit. Pension de famille recommandée, confort moderne ». Le Chambon-sur-Lignon, Haute-Loire, non datée. © Archives de la Cimade.

Glossaire

Antisémitisme. Haine des Juifs. Forme particulière de racisme.
Camps de concentration. Camps de détention édifiés afin d'emprisonner un grand nombre de personnes, à moindre coût, sous surveillance militaire ou policière. En mars 1933, les nazis ouvrent le premier camp de concentration à Dachau, destiné aux opposants politiques. Au fur et à mesure, d'autres camps de concentration sont mis en place en Allemagne (Buchenwald, Bergen-Belsen) ou en Pologne (Auschwitz, devenu ensuite un camp de mise à mort).
Camps d'internement. Camps ouverts sur l'ensemble du territoire national, en France dès 1938, afin de regrouper les réfugiés républicains espagnols, puis également les réfugiés allemands et autrichiens fuyant le nazisme. Ils servent ensuite de centres de regroupement pour les Juifs avant que ceux-ci soient acheminés vers les camps de Beaune-la-Rolande, de Pithiviers, de Drancy, « antichambres de la mort ».
Centres de mise à mort. Camps d'extermination mis en place par les nazis durant la phase finale du processus de destruction. Six centres de mise à mort apparurent en 1941-1942 en Pologne : Belzec, Sobibor, Treblinka, Kulmhof (Chelmnô), Lublin et Auschwitz. Les victimes y étaient gazées.
Chambre à gaz. Afin d'exterminer un nombre important de personnes en peu de temps, les entreprises allemandes mettent au point pour les nazis un procédé de mise à mort massif avec des gaz toxiques, notamment du Zyklon B. Pour éviter les révoltes et les paniques, les chambres à gaz étaient camouflées en douche.
Four crématoire. Après les opérations de gazage, les cadavres étaient brûlés à ciel ouvert ou dans des fours crématoires.
Génocide. La définition juridique du génocide a été donnée une première fois en 1943 par le juriste polonais Raphaël Lemkin : « Par génocide, nous voulons dire la destruction d'une nation ou d'un groupe ethnique. En général, le génocide ne veut pas dire nécessairement la destruction immédiate d'une nation. Il signifie plutôt un plan coordonné d'actions différentes qui tendent à détruire les fondations essentielles de la vie des groupes nationaux, dans le but de détruire ces groupes eux-mêmes. » Cette définition sert de référence aux textes internationaux qui traitent de la question du génocide (article 6c de la Charte du Tribunal militaire international de Nuremberg, la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948, statut de la Cour pénale internationale du 17 juillet 1998 et article 211-1 du Code pénal français). Tous ces textes confèrent au crime de génocide un caractère imprescriptible qui interdit l'oubli. C'est en fonction de cette définition qu'a notamment été reconnu officiellement en France

le génocide arménien (loi 2001-70 du 29 janvier 2001).
Ghetto. Ce terme désigne un quartier, séparé par des murs et des portes, où vivent les Juifs qui sont ainsi isolés du reste de la population. Le premier ghetto fut créé en 1516 à Venise. Fin 1939, les nazis organisent l'isolement des ghettos et suscitent ainsi la famine, le développement des épidémies, ce qui entraînera des morts en grand nombre.
Holocauste. Mot d'origine grecque, issu de la traduction grecque de la Bible hébraïque. Ce terme signifie « sacrifice par le feu ». Il a donné son titre à un téléfilm américain et servait à désigner l'extermination des Juifs par les nazis. Mais le terme est mis en cause par de nombreux anciens déportés qui le trouvent inapproprié et lui préfèrent le mot de « Shoah ». Ils expliquent, à juste titre, qu'ils ont été « exterminés » et non « sacrifiés par le feu ».
Imprescriptible. La législation française a proclamé en 1964 le caractère imprescriptible des crimes contre l'humanité, c'est-à-dire que leurs auteurs peuvent être poursuivis jusqu'au dernier jour de leur vie.
Lois raciales de Nuremberg. Promulguées en septembre 1935, ces lois définissent trois types d'Allemands : les « aryens », les « Juifs » et les « méis ». Ces lois retirent aux Juifs la nationalité allemande et limitent leur liberté (ils sont chassés de l'éducation, de l'agriculture, des médias; n'ont plus le droit d'employer du personnel non juif). Les Juifs ne peuvent plus se marier avec des « aryens ».
Nazisme, national-socialisme. Politique qui a dominé l'Allemagne du 30 janvier 1933, date à laquelle Hitler devint chancelier du Reich, jusqu'à l'effondrement de mai 1945.
Négationnisme. Négation du fait que les Juifs ont été exterminés en grand nombre. Délit puni par la loi.
Nuit de cristal. Dans la nuit du 9 au 10 novembre 1938, des militants nazis, bénéficiant de la complicité active des autorités, dans toute l'Allemagne, saccagent 7 500 magasins appartenant à des Juifs, détruisent 191 synagogues et tuent 91 Juifs, en blessant des centaines d'autres.
Racisme. Idéologie fondée sur la croyance en une hiérarchie entre les groupes humains, les « races ».
Shoah. « Catastrophe », en hébreu. Ce terme désigne l'extermination des Juifs par les nazis.
Solution finale. Formule utilisée par les nazis pour camoufler la destruction systématique des Juifs d'Europe par la déportation, la mise à mort dans les chambres à gaz, le travail forcé jusqu'à la mort, les tortures. C'est lors de la conférence de Wannsee (près de Berlin), le 20 janvier 1942, que les nazis définissent les modalités techniques de la « solution finale de la question juive ». Les Juifs des territoires occupés seront rafles, déportés et anéantis.

« On ne parlera jamais trop de la Shoah »

Alors que l'Europe sombrait dans les ténèbres du nazisme, des femmes et des hommes n'ont écouté que leur conscience. Ils ont refusé l'indifférence et la passivité. Ils se sont levés. Pour héberger des amis. Pour cacher des amis d'amis. Pour procurer des faux titres d'identité. Pour permettre à des inconnus de franchir la ligne de démarcation ou la frontière. Leur courage a permis de sauver des enfants, des femmes, des hommes, des sans-noms pourchassés parce que juifs. Ces actes clandestins, cette grandeur, ont peu à peu sombré dans l'oubli. Souvent en raison de la pudeur et de la discrétion des « sauveurs ». En 2006, un Mur des Justes a été inauguré dans une allée éponyme qui jouxte le Mémorial de la Shoah. Il porte les noms et les prénoms des 2 693 non-Juifs qui au péril de leur propre vie ont sauvé des Juifs. Les Justes parmi les Nations ont non seulement permis de sauver des vies humaines. Ils ont également permis de sauver l'honneur du genre humain. Notre devoir est que leur message de résistance perdure et soit plus que jamais porteur d'espérance. La Région Île-de-France et le Mémorial de la Shoah se sont associés dès 2000 afin d'organiser des voyages de mémoire pour les lycées franciliens. Il en résulte chaque année une exposition réalisée par les lycéennes et les lycéens qui se sont rendus à Auschwitz accompagnés de déportés, animés par la volonté indéfectible de transmettre sans haine ni passion la réalité de ce que fut le martyr de toutes les victimes de la barbarie nazie. On ne parlera jamais trop de la Shoah. À l'heure où les derniers témoins de l'horreur de la Shoah disparaissent, au terme d'une vie de courage, notre devoir de mémoire est plus grand que jamais.

Jean-Paul HUCHON, président du conseil régional d'Île-de-France

Le 16 juillet 1995, le président de la République reconnaît la responsabilité de l'État français

Extrait de l'allocution prononcée par M. Jacques Chirac, président de la République, lors des cérémonies commémorant la grande rafle des 16 et 17 juillet 1942.

« Il est, dans la vie d'une nation, des moments qui blessent la mémoire, et l'idée que l'on se fait de son pays. Ces moments, il est difficile de les évoquer, parce que l'on ne sait pas toujours trouver les mots justes pour rappeler l'horreur, pour dire le chagrin de celles et ceux qui ont vécu la tragédie. Celles et ceux qui sont marqués à jamais dans leur âme et dans leur chair par le souvenir de ces journées de larmes et de honte. Il est difficile de les évoquer, aussi, parce que ces heures noires souillent à jamais notre histoire, et sont une injure à notre passé et à nos traditions. Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français. Il y a cinquante-trois ans, le 16 juillet 1942, 450 policiers et gendarmes français, sous l'autorité de leurs chefs, répondaient aux exigences des nazis. Ce jour-là, dans la capitale et en région parisienne, près de dix mille hommes, femmes et enfants juifs furent arrêtés à leur domicile, au petit matin, et rassemblés dans les commissariats de police. Pour toutes ces personnes arrêtées, commence alors le long et douloureux voyage vers l'enfer. Combien d'entre elles ne reverront jamais leur foyer ? Et combien, à cet instant, se sont senties trahies ? Quelle a été leur détresse ? La France, patrie des Lumières et des droits de l'Homme, terre d'accueil et d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. Manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à leurs bourreaux. Conduites au Vélodrome d'hiver, les victimes devaient attendre plusieurs jours, dans les conditions terribles que l'on sait, d'être dirigées sur l'un des camps de transit – Pithiviers ou Beaune-la-Rolande – ouverts par les autorités de Vichy. L'horreur, pourtant, ne faisait que commencer. Suivront d'autres rafles, d'autres arrestations. À Paris et en province. Soixante-

quatorze trains partiront vers Auschwitz. Soixante-seize mille déportés juifs de France n'en reviendront pas. Nous conservons à leur égard une dette imprescriptible. La Torah fait à chaque Juif devoir de se souvenir. Une phrase revient toujours qui dit : "N'oublie jamais que tu as été un étranger et un esclave en terre de Pharaon." Cinquante ans après, fidèle à sa loi, mais sans esprit de haine ou de vengeance, la communauté juive se souvient, et toute la France avec elle. Pour que vivent les six millions de martyrs de la Shoah. Pour que de telles atrocités ne se reproduisent jamais plus. Pour que le sang de l'Holocauste devienne, selon le mot de Samuel Pizar, le "sang de l'espoir". Quand souffle l'esprit de haine, avivé ici par les intégrismes, alimenté là par la peur et l'exclusion. Quand à nos portes, ici même, certains groupuscules, certaines publications, certains enseignements, certains partis politiques se révèlent porteurs, de manière plus ou moins ouverte, d'une idéologie raciste et antisémite, alors cet esprit de vigilance qui vous anime, qui nous anime, doit se manifester avec plus de force que jamais. Transmettre la mémoire du peuple juif, des souffrances et des camps. Témoigner encore et encore. Reconnaître les fautes du passé, et les fautes commises par l'État. Ne rien occulter des heures sombres de notre Histoire, c'est tout simplement défendre une idée de l'Homme, de sa liberté et de sa dignité. C'est lutter contre les forces obscures, sans cesse à l'œuvre. Cet incessant combat est le mien autant qu'il est le vôtre. Les plus jeunes d'entre nous, j'en suis heureux, sont sensibles à tout ce qui se rapporte à la Shoah. Ils veulent savoir. Et avec eux, désormais, de plus en plus de Français décidés à regarder bien en face leur passé. La France, nous le savons tous, n'est nullement un pays antisémite. En cet instant de recueillement et de souvenir, je veux faire le choix de l'espoir... »

L'intégralité du discours est consultable sur le site www.elysee.fr, « Discours du président »

Les chiffres de la Shoah

D'après *La Destruction des Juifs d'Europe* de Raul Hilberg, ouvrage de référence sur la question, au moins 5 100 000 Juifs ont été exterminés par les nazis et leurs alliés, répartis par pays de la façon suivante :

Pologne	jusqu'à 3 000 000
URSS	plus de 700 000
Roumanie	270 000
Tchécoslovaquie	260 000
Hongrie	plus de 180 000
Lituanie	jusqu'à 130 000
Allemagne	plus de 120 000
Pays-Bas	plus de 100 000
France	75 000
Lettonie	70 000
Yougoslavie	60 000
Grèce	60 000
Autriche	plus de 50 000
Belgique	24 000
Italie (Rhodes compris)	9 000
Estonie	2 000
Norvège	moins de 1 000
Luxembourg	moins de 1 000
Dantzig	moins de 1 000

R. Hilberg, *La Destruction des Juifs d'Europe*, Gallimard, coll. « Folio Histoire », 3 vol., n°s 142, 143 et 144.



Le Mémorial de la Shoah a ouvert ses portes au public le 27 janvier 2005. Comprendre le passé pour éclairer l'avenir, telle est la vocation de ce lieu, à la fois musée, centre de documentation et lieu de mémoire.

Ouvert à un public large et diversifié, il offre de nombreux espaces et activités : une exposition permanente sur la Shoah et l'histoire des Juifs en France pendant la Seconde Guerre mondiale, un espace d'expositions temporaires, un auditorium programmant des projections, des colloques, des débats, des présentations d'ouvrages..., le Mur des Noms où sont gravés les noms des 76 000 hommes, femmes et enfants juifs déportés depuis la France entre 1942 et 1944 dans le cadre de la « solution finale », la crypte, lieu de recueillement où ont été disposées des cendres de victimes d'Auschwitz et du ghetto de Varsovie, le Centre de documentation juive contemporaine (1 million de pièces d'archives, 55 000 photographies et 50 000 ouvrages) et sa salle de lecture, un espace multimédia où chacun pourra consulter les documents audiovisuels, des espaces pédagogiques, une librairie. Un site Internet propose une importante documentation en ligne et un espace dédié aux enfants de 8 à 12 ans. Un programme de sensibilisation a été conçu pour chaque type de public. Lycéens et collégiens bénéficient d'activités adaptées à leur niveau et à leur sensibilité : visites commentées de l'exposition, cycles de projections en partenariat avec le Forum des images et, pour privilégier le dialogue entre les générations, débats entre élèves et témoins directs de cette période de l'histoire (anciens déportés, résistants, enfants cachés). Des voyages à Auschwitz et dans d'autres lieux de mémoire sont également organisés pour les scolaires, mais aussi pour tous. Les plus jeunes, à partir de sept ans, peuvent participer à des ateliers pédagogiques et suivre le parcours spécifique qui leur est proposé au sein de l'exposition permanente. Enfin, enseignants, bibliothécaires, documentalistes et chefs d'établissement sont invités à participer à des stages d'information et de sensibilisation. Et pour tous, de nombreux colloques, débats, projections, lectures et conférences, sont programmés tout au long de l'année.

Informations pratiques

Ouverture

Tous les jours sauf le samedi de 10 h à 18 h, nocturne le jeudi jusqu'à 22 h.

Accès

17, rue Geoffroy-l'Asnier, 75004 Paris.
Métro : Saint-Paul ou Hôtel-de-Ville (ligne n° 1), Pont-Marie (ligne n° 7). Bus : 96, 69, 76, 67, Balabus. Parking : Baudoyer (place Baudoyer), Lobau (rue Lobau).

Tarifs

Entrée libre, sauf pour les espaces proposant des activités spécifiques (expositions temporaires, auditorium, activités pédagogiques).

Renseignements

01 42 77 44 72
contact@memorialdelashoah.org
www.memorialdelashoah.org

La Région Île-de-France remercie vivement le Mémorial de la Shoah pour ses précieux conseils et son aide pour la réalisation de ce document. Vous pouvez télécharger le présent document sur le site de la Région Île-de-France www.iledefrance.fr



Filmographie (Liste indicative)

Shoah, film français (1985), réalisé par Claude Lanzmann.
De Nuremberg à Nuremberg, film français (1989), réalisé par Frédéric Rossif.
Le Temps du ghetto, film français (1961), réalisé par Frédéric Rossif.
Paroles d'étoiles, film français (2002), réalisé par Thomas Gilou.
Les Justes, film français (2007), réalisé par Nicolas Ribowski.

Fictions

Le Dictateur, film américain (1940), comédie, réalisé par Charles Chaplin.
Au revoir les enfants, film français (1987), drame, réalisé par Louis Malle.
La Liste de Schindler, film américain (1993), drame, réalisé par Steven Spielberg.

Sites Internet (Liste indicative)

www.memorialdelashoah.org/
www.annefrank.nl
www.usshm.org
www.parolettoiles.com
www.chambonsurlignon.org
www.sousamendes.com

Bibliographie (Liste indicative)

AMERY (JEAN), *Le Feu ou la Démolition*, Actes Sud, 1996.
ANTELME (ROBERT), *L'Espèce humaine*, Gallimard, 1947.
BENSOUSSAN (GEORGES), *Histoire de la Shoah*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1997.
CHOKO (ISABELLE), *Mes deux vies*, Caractères, 2004.
FAINZANG (JULES), *Mémoires de déportation*, L'Harmattan, 2002.
DELBO (CHARLOTTE), *Auschwitz et après, aucun de nous ne reviendra*, Éditions de Minuit, 1970.
GRINSPAN (IDA), *J'ai pas pleuré*, Laffont, 2002.
GRYNBERG (ANNE), *L'Impossible Oubli*, Gallimard, coll. « Découvertes », 1995.
HILLESUM (ETTY), *Une vie bouleversée*, Seuil, 1985.
KERTÉSZ (IMRE), *Être sans destin*, Actes Sud, 1998 ; *Kaddish pour l'enfant qui ne naîtra pas*, Actes Sud, 1995.
LANZMANN (CLAUDE), *Shoah*, Fayard, 1985.
LEVI (PRIMO), *Si c'est un homme*, Julliard, 1967 ; *La Trêve*, Grasset, 1966.
RINGELBLIJM (EMMANUEL), *Chronique du ghetto de Varsovie*, Robert Laffont, 1978.
ROUSSET (DAVID), *L'Univers concentrationnaire*, Éditions du Pavois, 1946.

SEMPRUN (JORGE), *Le Grand Voyage*, Gallimard, 1963 ; *Le Mort qu'il faut*, Gallimard, 2001.
SPIEGELMAN (ART), *Maus*, Flammarion, 2 vol., 1987-1992.
WAJSBLAT (JOSEPH), *Le Témoin imprévu*, C.O.L., Paris, 2001.
WIESEL (ÉLIE), *La Nuit*, Éditions de Minuit, 1958.
WIEWIORKA (ANNETTE), *Auschwitz expliqué à ma fille*, Seuil, 1999.

Bibliographie (spéciale Justes)

Les Justes de France, Mémorial de la Shoah, 2007.
BILLET (MARIE), *À l'ombre des Justes*, Elytis, 2004.
BLOIT (MICHEL), *Moi, Maurice, bottier à Belleville. Histoire d'une vie*, L'Harmattan, coll. « Mémoires du XX^e s. », 1993.
ELBERG (JEAN-FRANÇOIS), *La Filiation des enfants*, J.-C Lattès, 2006.
GILBERT (MARTIN), *Les Justes. Les héros méconnus de la Shoah*, Calmann-Lévy, 2004.
LAZARE (Lucien), sous la dir. de, *Dictionnaire des Justes de France*, Yad Vashem, Fayard, 2003.
MATAS (CAROL), *Une lumière dans la nuit*, Hachette, Le Livre de poche, 1999.
SCHWARTZ-BART (ANDRÉ), *Le Dernier des Justes*, Seuil, coll. Points, 1997.